

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-ADELPHÉ
M.R.C. DE MÉKINAC**

**SÉANCE ORDINAIRE
7 DÉCEMBRE 2009, à 20 h 00
ORDRE DU JOUR**

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

- 1 - Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2 - Adoption des minutes de la séance ordinaire tenue le 9 novembre 2009
- 3 - Adoption des minutes de la séance extraordinaire tenue le 17 novembre 2009
- 4 - Approbation des comptes
- 5 - Lecture et dépôt de la correspondance aux archives
- 6 - Fermeture du secrétariat municipal pour la période des Fêtes
- 7 - Approbation du rapport de taxes non payées pour les années 2008, 2009
- 8 - Dépôt de la liste des immeubles à être vendus pour non-paiement de taxes
- 9 - Mandat à la Cour municipale pour la vente des immeubles pour non-paiement de taxes
- 10 - Confirmation des taux d'intérêt pour les exercices financiers 2008 et 2009
- 11 - Adoption des prévisions budgétaires 2010 de la Corporation de transport adapté de Mékinac et renouvellement de l'adhésion à ladite corporation
- 12 - Avis de motion (Règlement 2009-264 visant à fixer les taux de taxes pour l'année 2010)
- 13 - Remboursement de taxes suite à la transmission de certificats de l'évaluateur
- 14 - Remboursement de taxes aux propriétaires d'immeubles éligibles au programme municipal de revitalisation (règl. 2009-261)
- 15 - Désignations pour agir à titre de maire suppléant au cours de l'année 2010
- 16 - Don à l'Association la Boîte à cadeaux
- 17 - Appui financier à la Fête au village 2010, prêt gratuit des tables et des chaises
- 18 - Don pour l'organisation de la Fête Saint-Adelphe en lumières
- 19 - Mandat au maire et au directeur général pour la signature d'une entente avec la MRC de Mékinac, pour la gestion des travaux d'entretien et le recouvrement des créances à l'égard du cours d'eau Ruisseau Noir no 2 et de prévoir les modalités de son application
- 20 - Modification au tracé de la piste de véhicules tout terrain (Club Quad) pour la période hivernale
- 21 - Renouvellement 2010 de l'adhésion de l'inspecteur en bâtiment à la COMBEQ
- 22 - Don pour le souper de Noël de la FADOQ locale
- 23 - Demande pour une modification au Plan d'intervention dans le cadre du retour de la taxe d'accise et ce, auprès du Ministère des Affaires municipales
- 24 - Félicitations à M. Michel Marcotte pour le prix de la Gouverneure générale du Canada pour l'excellence en enseignement de l'histoire canadienne, année 2009
- 25 - Ratification de l'entente Municipalité / Jean-Claude Germain / Louissette Baillargeon (raccordement à l'aqueduc municipal)
- 26 - Ratification de la désignation de M. Jean-Guy Rodrigue, à titre de responsable des Premiers Répondants
- 27 - Demande d'une subvention à l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec pour un projet en soutien aux activités des Premiers Répondants
- 28 - Engagement de M. Gilles Roberge pour la réfection d'un puisard au rang Haut-St-Émile et la mise hors d'usage d'un autre au rang St-Joseph
- 29 - VARIA :
 - Paiement de la facture de creusage de fossé réalisé par M. M. Tousignant et avis d'insatisfaction
 - *DISCUSSION : Photos anciennes sur la page couverture du Reflet municipal à partir de janvier 2009*
- 30 - Période de questions
- 31 - Levée de l'assemblée

Daniel Bacon, Directeur général

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-ADELPHÉ
M.R.C. DE MÉKINAC**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe, tenue le septième jour de décembre de l'an 2009, à 20h00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

À laquelle étaient présents madame la conseillère Anne-Marie Denis, messieurs les conseillers Claude Thiffault, Réal Côté, Roger Drouin, Michel Denis, et Louis-Marc Trudel, siégeant sous la présidence de son Honneur le maire monsieur Paul Labranche.

Deux contribuables assistent à la rencontre.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE À 20h03.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Appuyé par monsieur le conseiller Roger Drouin

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte l'ordre du jour tel que présenté par monsieur le Maire.

Adopté

Adoption des minutes de la séance ordinaire tenue le 9 novembre 2009

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Marc Trudel

Appuyé par madame la conseillère Anne-Marie Denis

Et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 novembre 2009, soit adopté tel que rédigé par le directeur général.

Adopté

Adoption des minutes de la séance extraordinaire tenue le 17 novembre 2009

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Appuyé par monsieur le conseiller Michel Denis

Et résolu :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 17 novembre 2009 soit adopté tel que rédigé par le directeur général.

Adopté

Approbation des comptes

7567 Annulé	
7568 Soc. canadienne des postes	73,48
7569 Jacques Perron	40,00
7570 Soc. canadienne des postes	8,46
7571 Financière Banque nationale	12 021,48
7572 Rogers	35,05
7573 Telus	749,52
7574 Telus	55,02
7575 Jacques Perron	40,00
7576 Hydro-Québec	397,74
7577 Soc. canadienne des postes	65,02
7578 Soc. canadienne des postes	8,46
7579 Jacques Perron	40,00
7580 Thérèse Baillargeon	142,75
7581 Ministre des Finances	62,00
7582 Soc. canadienne des postes	121,91
7583 A.D.M.Q.	180,60
7584 Jacques Perron	40,00
7585 Hydro-Québec	745,48
7586 Salon de quilles	115,00
7587 (2847-2512) Québec inc.	371,87
7588 Claudette Denis	12,64
7589 Association des chefs sécurité incendie	208,82
7590 Automation Mauricie	418,77
7591 Chantale Bertrand	140,62
7592 BioLab	267,46
7593 Denis Bordeleau	15,62
7594 Patrick Bureau	40,62
7595 Canadien National	727,80
7596 Carrières Crête	5 315,12
7597 Centre d'entretien du camion	551,73
7598 Groupe CLR	27,09
7599 Communication LAS	545,18
7600 et 7601 COOPLUS	2 215,98
7602 Patrick Cossette	274,82
7603 Cossette & Lafontaine	2 102,30
7604 Croix Bleue	1 123,75
7605 Steve Delisle	206,25
7606 Distribution Robert	56,66
7607 Daniel Durocher	493,31
7608 Éditions Yvon Blais	71,30

7609 Everest	5,50
7610 Fédération québécoise des municipalités	29,75
7611 Fournitures de bureau Mékinac	177,16
7612 Sylvain Gagnon	299,57
7613 Garage Jean-Yves Déry	1 888,14
7614 Alain Goulet	1 696,51
7615 Transport André Guimond	1 958,82
7616 Idées Fil	162,54
7617 J.G. & M. Jacob	1 683,86
7618 Librairie L'Exèdre	122,59
7619 Marcel Guimond & Fils	2 873,86
7620 Modoc	228,41
7621 Éloi Moisan	89,40
7622 M.R.C. de Mékinac	16 209,32
7623 Multi Nettoyage Mauricie	135,40
7624 Pneus St-Marc	578,15
7625 Protection incendie CFS	639,41
7626 CCH Canadienne Ltée	677,25
7627 Quincaillerie Lafrance	291,15
7628 Régie de gestion des matières résid.	166,67
7629 Gilles Roberge	621,45
7630 Jean-Guy Rodrigue	377,26
7631 Sanimont	821,28
7632 Transporteurs en vrac	2 790,30
7633 Wolseley Canada	321,24
7634 Lyne Deshaies	166,66
7635 Denis Marchildon	454,79
7636 Étienne Charest	835,85
7637 François Dumoulin	581,08
7638 Eric Lefèbvre	1 138,80
7639 Pierre Laliberté	682,55
7640 Christopher Fredericks	754,09
7641 Claude Lefèbvre	999,37
7642 Francine Beauchamp	720,51
7643 André Veillette	1 741,81
7644 COOPLUS	9 727,32
7645 Marie Trudeau	996,37
7646 Colette Balmer	819,13
7647 Doris Lefèbvre	181,15
7648 Jean-Guy Dupont	840,28
7649 Martin Styger	547,33
7650 Maison de la Famille	50,00
7651 O.P.P. École Primadel	150,00
7652 Loisirs de St-Adelphe	200,00
7653 Annulé	
7654 COMBEQ	287,83
7655 Michel Tousignant	2 553,23
7656 Société can. des Postes	65,02
7657 Société can. des Postes	56,89

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Marc Trudel

Appuyé par monsieur le conseiller Réal Côté

Et résolu :

Que le directeur général soit autorisé à payer les comptes approuvés.

Je, Daniel Bacon, soussigné directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il n'y a pas assez d'argent dans le fonds général de la municipalité pour payer les comptes de novembre 2009 ci-dessus approuvés.

Que la Municipalité utilisera la marge de crédit prévu à cet effet. **Adopté**

Correspondance du mois

Dir. gén. élections: La Loi sur les élections demande aux élus qui auraient reçu des contributions électorales de plus de 100\$ de les divulguer

Hydro-Québec: Félicitations aux élus de notre municipalité pour leur élection

Min. Aff. Mun.: Versement du remboursement de 54 185,54 \$ (quote-part du gouvernement programme d'assainissement des eaux)

Soc. histoire: Appui à la municipalité pour le projet de citation du calvaire, monument historique

Centre action bénévole: Félicitations aux élus de notre municipalité pour leur élection

Assoc. personnes aidantes naturelles : Remerciements pour l'utilisation gratuite de la salle municipale pour l'activité brunch

Comm. Scol. Énergie : Félicitations aux élus de notre municipalité pour leur élection

Chambre commerce Mékinac : Félicitations aux élus de notre municipalité pour leur élection

Comm. Scol. Énergie : Projet Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2010 à 2013

Centre des loisirs : Demande d'une contribution pour la tenue de l'activité St-Adelphe en lumières

FADOQ St-Adelphe : Demande d'un don (viniers) pour le souper de Noël

MRC Mékinac : Certificats de l'évaluateur

COMBEQ : Adhésion 2010 à la corporation pour l'inspecteur en bâtiment

O.P.P. Guylaine Trudel : Sollicitation d'une contribution pour l'activité annuelle La Fête au village et demande de prêt des tables et chaises à titre gracieux

Club Quad Rive Nord : Modification au tracé de la piste de v.t.t. le long de la rue Industrielle

Tremblay, Bois, Lemay : Tenue du procès M. Tousignant - G. Cossette / Municipalité le 12 mars 2010

Corp. Transport adapté Mékinac : Prévisions budgétaires 144 528 \$ et cotisation 2010 de la municipalité 2 467 \$; et invitation à une rencontre d'information le 10 décembre

Mutuelle municipalité Qc : Ristourne de 1 965 \$ (part versée à la Paroisse de St-Adelphe)

Min. Aff. Mun. : L'entente PRECO (programme de renouvellement des conduites de distribution d'eau potable et d'égout) disposition d'une enveloppe budgétaire non utilisée; possibilité de faire une demande d'aide financière qui doit parvenir au plus tard le 15 décembre 2009 (travaux devront être réalisés au plus tard le 31 décembre 2010)

Louise, André Veillette : Demande pour corriger le problème d'amoncellement d'eau devant leur résidence

Dépôt de la correspondance aux archives

Il est proposé par monsieur le conseiller Roger Drouin

Appuyé par monsieur le conseiller Réal Côté

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte le dépôt aux archives de la correspondance présentée par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adopté

Fermeture du secrétariat pour la période des Fêtes

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Marc Trudel

Appuyé par madame la conseillère Anne-Marie Denis

Et résolu :

Que le secrétariat municipal soit fermé du mercredi 23 décembre 2009 à 16h30, pour rouvrir le mardi 5 janvier 2010 à 8h30.

Adopté

Approbation du rapport de taxes non payées pour les années 2008 et 2009

Le directeur général ayant procédé à la compilation des noms des contribuables endettés envers la municipalité pour taxes municipales pour les années 2008 et 2009 à la Municipalité de Saint-Adelphe :

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Marc Trudel

Appuyé par monsieur le conseiller Michel Denis

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe approuve le rapport des taxes municipales impayées à la Municipalité de Saint-Adelphe pour les années 2008 et 2009, pour un montant total de 31 346,05 \$, le tout tel que présenté par le directeur général et secrétaire-trésorier Daniel Bacon.

Que ledit rapport est disponible au bureau du secrétariat municipal. **Adopté**

Dépôt de la liste des immeubles à être vendus pour non-paiement de taxes

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Côté

Appuyé par monsieur le conseiller Roger Drouin

Et résolu :

Que M. Daniel Bacon, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Adelphe, dépose la liste des immeubles dans la municipalité, à être vendus pour non-paiement de taxes Pour un grand total de 5 768,93\$

Adopté

Mandat à la Cour municipale pour procéder à la vente des immeubles pour non-paiement de taxes

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Marc Trudel

Appuyé par monsieur le conseiller Michel Denis

Et résolu :

Que le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de St-Adelphe soit autorisé à préparer un dossier de vente pour non-paiement de taxes, pour les contribuables qui ont des arrérages de taxes foncières et de services en souffrance depuis deux années et plus.

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe mandate la Cour municipale pour procéder à la vente des immeubles, mais qu'avant, une lettre enregistrée soit envoyée aux propriétaires des immeubles concernés pour les aviser que la date limite pour payer leur compte est fixée au mercredi 23 décembre 2009, à midi. **Adopté**

Confirmation des taux d'intérêts pour les exercices financiers 2008 et 2009

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe a adopté les règlements 2007-245 et 2008-251 visant entre autres à fixer les taux de taxes, ainsi que les taux d'intérêt sur les arrérages pour les exercices financiers 2008 et 2009;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Marc Trudel

Appuyé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe confirme que les taux d'intérêts applicables sur les arrérages de taxes pour les années 2008 et 2009 étaient fixés comme suit :

2008=15 % (10% intérêt 5% pénalités)

2009= 15 % (10% intérêt 5% pénalités) **Adopté**

Adoption des prévisions budgétaires 2010 de la Corporation de transport adapté de Mékinac et renouvellement de l'adhésion à ladite corporation

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Côté

Appuyé par monsieur le conseiller Louis-Marc Trudel

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de St-Adelphe accepte les prévisions budgétaires 2010 de la Corporation de transport adapté de Mékinac au montant de 144 528 \$ et renouvelle l'adhésion 2010 auprès de cette corporation au tarif de 2 467 \$.

Que la Municipalité de St-Adelphe mandate la Corporation de transport adapté de Mékinac pour organiser le service de transport adapté en 2010.

Que les coûts reliés à cette adhésion 2010 sont payables en deux versements; le premier versement de 1 233,50 \$, dû le 1^{er} janvier 2010 et le deuxième versement au montant de 1 233,50 \$, dû le 1^{er} juin 2010. **Adopté**

AVIS DE MOTION :

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller Michel Denis qu'à une séance subséquente il sera adopté un règlement visant à fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 2010 et les conditions de perception.

Remboursement ou crédit de taxes suite à l'émission de certificats de l'évaluateur

Il est proposé par madame la conseillère Anne-Marie Denis

Appuyé par monsieur le conseiller Roger Drouin

Et résolu :

Que suite à l'émission de certificats de l'évaluateur, la Municipalité de Saint-Adelphe procède à un remboursement de taxes pour un montant de 387,58 \$

Adopté

Remboursement de taxes aux propriétaires d'immeubles éligibles au programme de revitalisation municipal (règl. 2009-261)

ATTENDU que des propriétaires d'immeubles ont présenté une demande à la Municipalité de St-Adelphe pour se prévaloir du programme de revitalisation (règlement municipal 2009-261), concernant un remboursement de taxes foncières générales sur des bâtiments d'une valeur de plus de 50 000 \$;

ATTENDU que les immeubles faisant l'objet des demandes de remboursement sont situés à l'intérieur du secteur ayant droit au programme de revitalisation;

ATTENDU l'article 5 dudit règlement qui stipule que «... ce remboursement de taxes a une durée de 5 ans et vise uniquement la taxe foncière générale sur la valeur imposable du bâtiment. »

ATTENDU l'article 6 de ce règlement qui stipule entre autres :

« Si le terrain est situé en zone verte, que l'immeuble bénéficie d'un remboursement de taxes du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (M.A.P.A.Q.), le remboursement de la taxe foncière générale qui s'applique est la différence du pourcentage non remboursé par ledit ministère sur la valeur imposable du bâtiment ».

ATTENDU que le Service d'évaluation de la M.R.C. de Mékinac a émis des certificats d'évaluation sur lesquels apparaissent les valeurs inscrites au rôle pour chacun des propriétaires ayant droit à un remboursement;

ATTENDU que les propriétaires suivants répondent aux conditions du règlement 2009-261 et sont par conséquent admissibles au programme de revitalisation en vigueur.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Roger Drouin

Appuyé par madame la conseillère Anne-Marie Denis

Et résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante comme si au long reproduit.

Que la Municipalité de St-Adelphe procède au remboursement de la taxe foncière générale sur les immeubles suivants :

Matricule	Nom	Année de remboursement en 2009
8578 94 7854	Denis Marchildon.	2 ^e année d'inscription au programme
Évaluation 62 300	Remboursement = 454,79 \$	

Matricule	Nom	Année de remboursement en 2009
8873 40 5483	Etienne Charest	2 ^e année d'inscription au programme
Évaluation 114 500	Remboursement = 835,85 \$	

Matricule	Nom	Année de remboursement en 2009
8972 14 2981	Françoise Dumoulin	2 ^e année d'inscription au programme
Évaluation 79 600	Remboursement = 581,08 \$	

Matricule	Nom	Année de remboursement en 2009
8578 97 5733	Éric Lefèbvre, C. Vincent	3 ^e année d'inscription au programme
Évaluation 156 000	Remboursement = 1 138,80 \$	

Matricule	Nom	Année de remboursement en 2009
8872 77 8604	Pierre Laliberté	3 ^e année d'inscription au programme
Évaluation 93 500	Remboursement = 682,55 \$	

Matricule	Nom	Année de remboursement en 2009
8677 65 1149	Christopher Fredericks F. Rodrigue,	5 ^e année inscription au programme
Évaluation 103 300	Remboursement = 754,09 \$	

Matricule	Nom	Année de remboursement en 2009
8873 40 8830,	Claude Lefèbvre	4 ^e année d'inscription au programme
Évaluation 136 900	Remboursement = 999,37 \$	

Matricule	Nom	Année de remboursement en 2009
8972 33 1133	Francine Beauchamp	4 ^e année d'inscription au programme
Évaluation 98 700	Remboursement = 720,51 \$	

Matricule	Nom	Année de remboursement 2008- 2009
8677 68 2296	André Veillette	1 ^e , 2 ^e année inscription au programme
Évaluation 116 900 en 2008 à 0,76 ¢	Remboursement = 888,44 \$	
Évaluation 116 900 à 0,73 ¢	Remboursement 2009 = 853,37 \$	

Matricule	Nom	Année de remboursement 2008- 2009
8676 18 5477	COOP Solidarité	1 ^e et 2 ^e année inscription au programme
Évaluation (214 jours en 2008) 828 300 à 0,76 ¢	Remboursement 3680,73	
Évaluation 2009 : 828 300 à 0,73 ¢	Remboursement =6 046,59	

Matricule	Nom	Année de remboursement en 2008-2009
8872 66 9630	Marie Trudeau	1 et 2 ^e année d'inscription au programme
Évaluation (181 jours en 2008) 90 100 à 0,76 \$	Remboursement 338,64 \$	
Évaluation 2009 : 90 100 à 0,73 \$	Remboursement 657,73 \$	

Matricule	Nom	Année de remboursement en 2008-2009
8578 94 6984	Colette Balmer	1 et 2 ^e année d'inscription au programme

Évaluation (65 jours en 2008) 94 700 à 0,76 ¢ = **Remboursement 127,82 \$**
Évaluation 2009 : 94 700 à 0,73 ¢ = **Remboursement 691,31 \$**

Matricule	Nom	Année de remboursement en 2009
8578 76 5161	Doris Lefèbvre	1 ^e année d'inscription au programme
Évaluation (153 jours en 2009) 59 200 à 0,73 ¢ = Remboursement 181,15 \$		

Matricule	Nom	Année de remboursement en 2009
8678 03 8444	Jean-Guy Dupont	1 ^e année inscription au programme
Évaluation (306 jours en 2009) 137 300 à 0,73 ¢ = Remboursement 840,28\$		

Matricule	Nom	Année de remboursement en 2009
8678 02 0359	Martin Styger	1 ^e année inscription au programme
Évaluation (245 jours en 2009) 111 700 à 0,73 ¢ = Remboursement 547,33\$		

Grand total des remboursements = 21 020,43 \$

Adopté

Désignations pour agir à titre de maire suppléant

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Marc Trudel
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Thiffault
Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe procède à la nomination des conseillers municipaux à titre de maire suppléant pour l'année 2010, selon le calendrier suivant :

Claude Thiffault : du 1^{er} janvier 2010 au 28 février 2010.
Réal Côté : du 1^{er} mars 2010 au 30 avril 2010
Roger Drouin : du 1^{er} mai 2010 au 30 juin 2010
Michel Denis : du 1^{er} juillet 2010 au 31 août 2010
Anne Marie Denis: du 1^{er} septembre 2010 au 31 octobre 2010
Louis-Marc Trudel : 1^{er} novembre 2010 au 31 décembre 2010. **Adopté**

Don à l'Association la Boîte à cadeaux

CONSIDÉRANT que la Maison des Familles de Mékinac a présenté aux municipalités de notre M.R.C. une demande de don pour venir en aide aux familles défavorisées de notre région, dans le cadre de l'activité «La Boîte à cadeaux », à laquelle elle est associée;

CONSIDÉRANT que la Sûreté du Québec Mékinac soutient cette levée de fonds;
EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault
Appuyé par madame la conseillère Anne-Marie Denis
Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe accorde un don de 50 \$ à la Maison des familles de Mékinac» pour aider au financement du projet la Boîte à cadeaux.

Adopté

Appui financier à la Fête au village, édition 2010, prêt gratuit des tables et des chaises

CONSIDÉRANT que l'Organisme de Participation des parents (OPP) organise à nouveau cette année la soirée de la Fête au village qui aide à amasser des fonds pour les activités qui s'adressent aux enfants de l'école Primadel;

CONSIDÉRANT qu'une demande d'aide financière et de prêt gratuit des tables et des chaises a été présentée pour la tenue de la soirée;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Côté
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Denis
Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe accorde un appui financier à l'Organisme de Participation des parents (OPP) de l'école Primadel au montant de 150 \$, plus le don de 5 calendriers d'Appartenance Mauricie et de 5 sacs écolo à faire tirer, le tout pour contribuer à l'activité « Fête au village, édition 2010 » et autorise le prêt gratuit des chaises et des tables pour l'événement.

Adopté

Don pour l'organisation de la fête « Saint-Adelphe en lumières »

CONSIDÉRANT que le Centre des Loisirs organise la fête annuelle de « Saint-Adelphe en lumières » le 27 décembre 2009, dans les rues du village;

CONSIDÉRANT que des activités gratuites sont prévues pour toute la famille : balade en voiture à cheval, marche de santé dans les rues pour admirer les décorations, tirage, goûter et breuvages à la salle municipale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Anne-Marie Denis
Appuyé par monsieur le conseiller Louis-Marc Trudel
Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe contribue pour un montant de 200\$ à l'organisation de la Fête de « Saint-Adelphe en lumières 2009 ».

Adopté

Mandat au maire et au directeur général pour la signature d'une entente avec la MRC de Mékinac, ayant pour objet de confier à la municipalité de St-Adelphe la gestion des travaux d'entretien et le recouvrement des créances à l'égard du cours d'eau Ruisseau Noir no 2 et de prévoir les modalités de son application

CONSIDÉRANT que la Municipalité de St-Adelphe a présenté à la M.R.C. de Mékinac une demande d'intervention formelle à des fins d'entretien dans le cours d'eau Ruisseau Noir no 2 (résolution 2009-09-249);

CONSIDÉRANT que la municipalité de St-Adelphe a manifesté son intérêt de conclure une entente avec la MRC de Mékinac pour que lui soit confiée la gestion des travaux d'entretien du cours d'eau Ruisseau Noir no 2, afin de rétablir le profil initial dudit cours d'eau, tel qu'il apparaît au plan portant le numéro 714 et réalisé par l'Office du Drainage de la Province de Québec en date du 23 février 1960;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer une entente avec la M.R.C. de Mékinac et de désigner les représentants municipaux autorisés à ladite signature;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Roger Drouin

Appuyé par monsieur le conseiller Réal Côté

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe autorise le maire M. Paul Labranche et le directeur général M. Daniel Bacon à signer pour et au nom de la Municipalité de St-Adelphe, l'entente avec la MRC de Mékinac, ayant pour objet de confier à ladite municipalité la gestion des travaux d'entretien et le recouvrement des créances à l'égard du cours d'eau Ruisseau Noir no 2 et de prévoir les modalités de son application.

Adopté

Modification au tracé de la piste de véhicules tout terrain (Club Quad Rive Nord) près de la rue Industrielle, pour la période hivernale

CONSIDÉRANT que la piste de véhicules tout terrain du Club Quad Rive Nord est endommagée sur un périmètre qui s'étend de la rue Du Moulin à la rue Dessureault;

CONSIDÉRANT que le Club Quad Rive Nord veut modifier le parcours à emprunter pour offrir une sécurité maximale à ses membres;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Marc Trudel

Appuyé par monsieur le conseiller Michel Denis

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe accepte la modification du tracé de la piste de v.t.t. sur le secteur identifié comme suit : de la rue du Moulin jusqu'à la rue Dessureault, entre la voie ferrée et la rue Industrielle.

Que cette acceptation est conditionnelle à une autorisation de passage accordée par Industries Fermco.

Adopté

Renouvellement de l'adhésion de l'inspecteur en bâtiment à la COMBEQ

Il est proposé par madame la conseillère Anne-Marie Denis

Appuyé par monsieur le conseiller Réal Côté

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de St-Adelphe autorise le renouvellement de l'adhésion 2010 de l'inspecteur en bâtiment Monsieur Tony Trépanier, à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec et ce, au coût de 287,83 \$, incluant les taxes.

Adopté

Commandite pour le souper de Noël de la FADOQ locale

CONSIDÉRANT que la FADOQ St-Adelphe tiendra son souper du temps des Fêtes le jeudi 10 décembre prochain et qu'elle a présenté une demande de contribution à la municipalité pour le service d'un vin d'honneur;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Roger Drouin

Appuyé par monsieur le conseiller Michel Denis

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe défraie les coûts d'un vin d'honneur qui sera servi à l'occasion du souper du temps des Fêtes des membres de la FADOQ de St-Adelphe, le 10 décembre 2009.

Adopté

Demande pour une modification à la programmation des travaux dans le cadre du retour de la taxe d'accise et ce, auprès du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

CONSIDÉRANT que la Municipalité de St-Adelphe a présenté au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, une programmation des travaux dans le cadre du Programme de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour les infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale, le 11 juin 2007 (résolution 2007-06-145);

CONSIDÉRANT que la Municipalité de St-Adelphe désire apporter une modification à la programmation des travaux qu'elle a soumise dans son plan d'intervention à la date précitée (résolution 2007-06-144 dossier 07042);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Marc Trudel

Appuyé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe approuve la modification de sa programmation de travaux du 23 novembre 2009 et en autorise l'envoi à la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions, ainsi que tous les autres documents exigés par la Ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du Ministère des Affaires municipales et des Régions.

Que par la présente résolution, la Municipalité de St-Adelphe informe la Direction des infrastructures du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, de la modification apportée à ses priorités de travaux en ce qui a trait au programme de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec.

Adopté

Félicitations à M. Michel Marcotte pour le prix de la Gouverneure général du Canada pour l'excellence en enseignement de l'histoire canadienne, 2009

CONSIDÉRANT que M. Michel Marcotte, enseignant à l'école Primadel de St-Adelphe est l'un des sept récipiendaires du Prix de la Gouverneur générale pour l'excellence en enseignement de l'histoire du Canada;

CONSIDÉRANT que M. Marcotte a reçu entre autres, un prix de 2 500 \$, ainsi qu'une médaille en or et que de plus, grâce à cette distinction, un montant de 1 000 \$ était attribué à l'école Primadel;

CONSIDÉRANT que M. Marcotte est une source d'inspiration pour les élèves de St-Adelphe qui voient en lui un modèle de motivation et de dépassement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est résolu à l'unanimité :

Que le Conseil de la Municipalité de St-Adelphe adresse ses sincères félicitations à M. Michel Marcotte, récipiendaire du Prix de la Gouverneur générale pour l'excellence en enseignement de l'histoire du Canada.

Adopté

Ratification de l'entente Municipalité / Jean-Claude Germain / Louissette Baillargeon (branchement au service d'aqueduc)

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Marc Trudel

Appuyé par monsieur le conseiller Réal Côté

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de St-Adelphe nomme M. Paul Labranche maire et M. Daniel Bacon directeur général, à entériner pour et au nom de ladite municipalité, la signature d'une entente conclue avec Mme Louissette Baillargeon et M. Jean-Claude Germain dont le but visait à statuer sur les modalités et conditions concernant le passage d'un tuyau sous la rue du Moulin, pour un raccordement au réseau d'aqueduc municipal.

Adopté

Désignation de M. Jean-Guy Rodrigue, responsable des Premiers Répondants

CONSIDÉRANT que les Premiers répondants ont tenu une rencontre le 2 décembre 2009 pour mettre à jour différents dossiers, et qu'ils ont procédé à la désignation d'un

nouveau responsable, puisque monsieur Patrick Cossette a demandé à être relevé de cette fonction en raison d'un manque de disponibilité, mais qu'il souhaite tout de même demeurer premier répondant;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Appuyé par monsieur le conseiller Roger Drouin

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de St-Adelphe ratifie la décision prise par les Premiers Répondants visant à désigner M. Jean-Guy Rodrigue responsable de ceux-ci, en remplacement de M. Patrick Cossette qui cède volontairement sa place pour le motif invoqué dans le préambule de la présente résolution.

Adopté

Demande d'une subvention à l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec pour un projet en soutien aux activités des Premiers Répondants

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Denis

Appuyé par monsieur le conseiller Réal Côté

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe approuve le projet présenté à l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie, Centre-du-Québec.

Que ce projet se décrit comme suit : Remboursement des rétributions versées au cours des interventions effectuées en 2009; achat d'une planche dorsale, achat de cinq (5) manteaux avec bandes réfléchissantes sécuritaires pour les interventions faites sur la voie publique; achat d'auto-injecteurs EpiPen, achat d'un matelas immobilisant et d'une trousse pour le traîneau d'urgence.

Que monsieur Jean-Guy Rodrigue responsable des Premiers Répondants et monsieur Daniel Bacon directeur général, soient autorisés à signer tous les documents ayant trait à cette demande de financement.

Adopté

Ratification de l'engagement de M. Gilles Roberge pour des travaux de réfection d'un puisard au rang Haut-St-Émile et de mise hors d'usage de celui situé au 670 rang St-Joseph

Il est proposé par madame la conseillère Anne-Marie Denis

Appuyé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe ratifie l'engagement de monsieur Gilles Roberge au salaire de 15 \$ l'heure pour les travaux de réparation effectués sur un puisard (*réserve d'eau en cas d'incendie*) situé au rang Haut-St-Émile et pour les travaux visant à mettre hors d'usage celui situé au 670, rang St-Joseph lequel ne générerait plus le volume d'eau adéquat en cas d'incendie.

Adopté

Paiement de la facture de nettoyage de fossé réalisé par Monsieur M. Tousignant et avis d'insatisfaction pour les travaux exécutés

CONSIDÉRANT que la Municipalité de St-Adelphe a engagé monsieur M. Tousignant pour procéder à des travaux de nettoyage de fossé sur une partie de la rue du Moulin, le long du lot 722-P;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été mal réalisés sur certaines sections nettoyées, empêchant l'eau de s'évacuer librement, ce qui peut causer des problèmes de drainage au réseau routier;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil de la Municipalité de St-Adelphe ont discuté avec monsieur Tousignant pour en venir à une entente sur les correctifs à apporter au profilage du fossé qui ne s'égoutte pas;

CONSIDÉRANT que Monsieur Tousignant n'entend pas reprendre à ses frais les travaux mal réalisés;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a informé monsieur Tousignant qu'elle était disposée à partager avec lui une partie des coûts de reprise des travaux, bien qu'elle en n'était nullement obligée et que monsieur Tousignant a catégoriquement refusé de procéder aux correctifs nécessaires s'il devait prendre à sa charge une partie des coûts;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de St-Adelphe a voulu se montrer conciliante avec Monsieur Tousignant pour en venir à une entente accommodante et que celui-ci n'a démontré aucune bonne volonté pour en arriver à un arrangement à l'amiable;

CONSIDÉRANT que Monsieur Tousignant ne reconnaît aucune responsabilité pour les sections mal nivelées, suite au contrat de nettoyage du fossé qu'on lui a confié;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Roger Drouin

Appuyé par monsieur le conseiller Louis-Marc Trudel

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe informe monsieur Tousignant de sa grande insatisfaction, suite aux travaux de nettoyage de fossés réalisés sur une partie de la rue du Moulin.

Que la Municipalité de St-Adelphe procède au paiement final de la facture no 54952 au montant de 2 553,23 \$.

Adopté

Levée de l'assemblée à 21 h 15

Il est proposé par monsieur le conseiller Roger Drouin que la séance soit levée.

Paul Labranche, Maire

Daniel Bacon, dir. général
